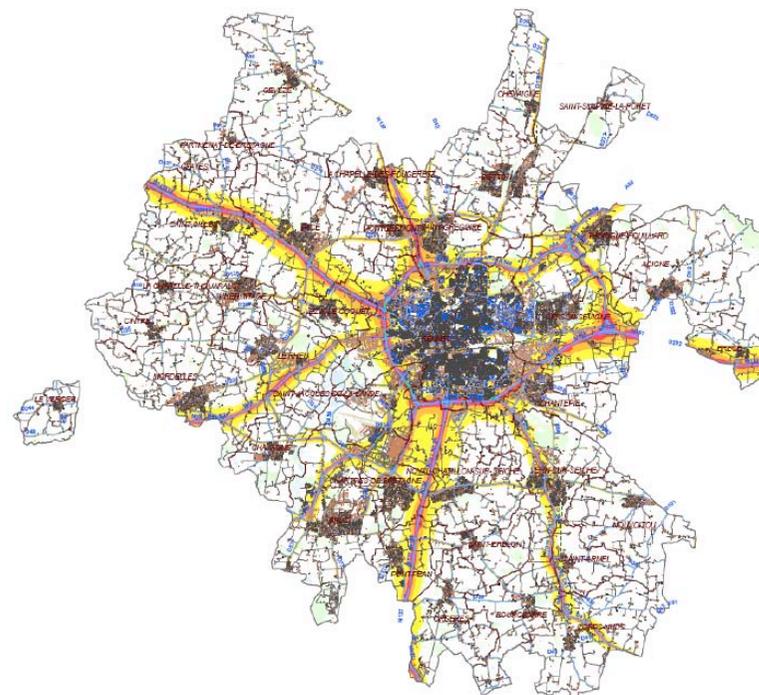




Bruit des infrastructures de transport

Les zones calmes dans la ville archipel



12 Février 2010

Eric GAUCHER
www.acoustique-conseil.fr

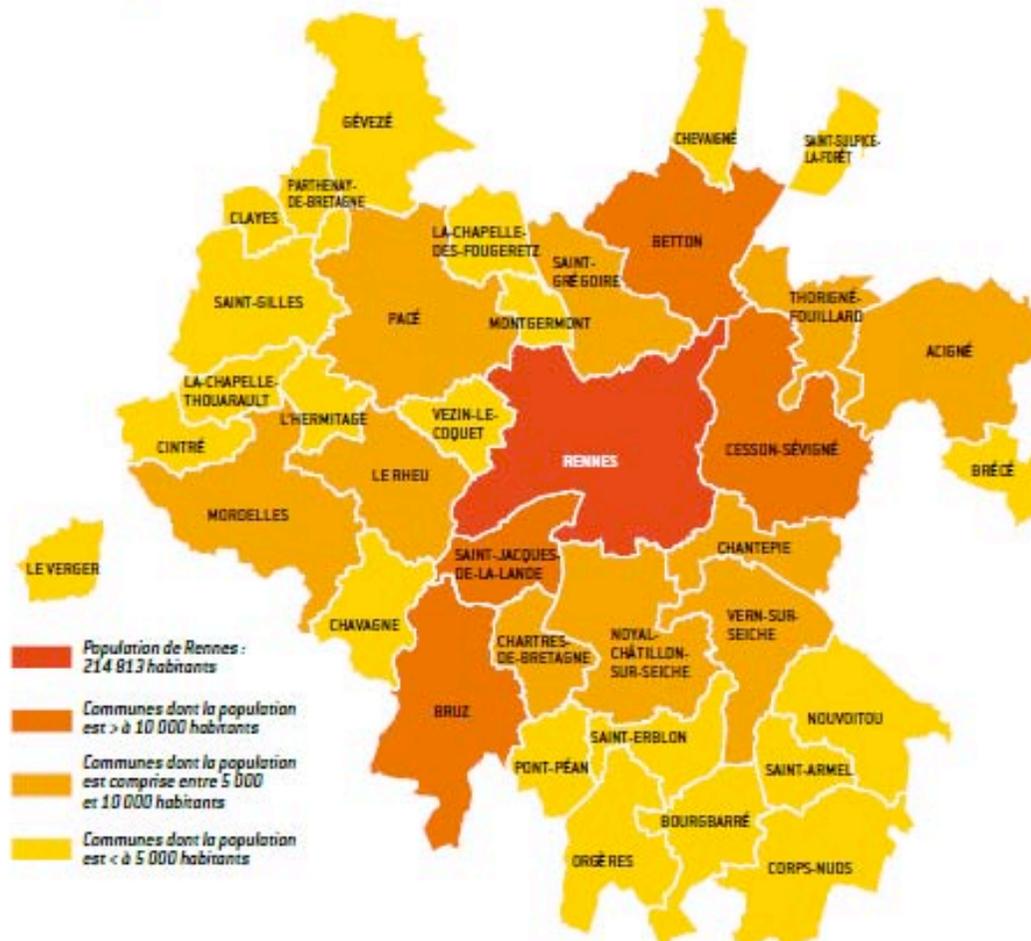
Roland GICQUEL
www.rennes-metropole.fr

METROPOLE
rennes
vivre en intelligence

- 1. Le territoire de Rennes Métropole**
- 2. La « ville archipel »**
- 3. Diagnostic général du bruit**
- 4. Le potentiel ZC par l'approche macro**
- 5. Méthode pour l'identification des ZC avec les communes**
- 6. Mise en application**

1 – Le territoire Rennes Métropole

- Une agglomération de **37 communes**, de plus de **400 000 habitants** et **250 000 emplois**
- Une superficie de **60 755 hectares**
- Au cœur d'un « bassin de vie » de **140 communes** et près de **600 000 habitants**



Principales compétences

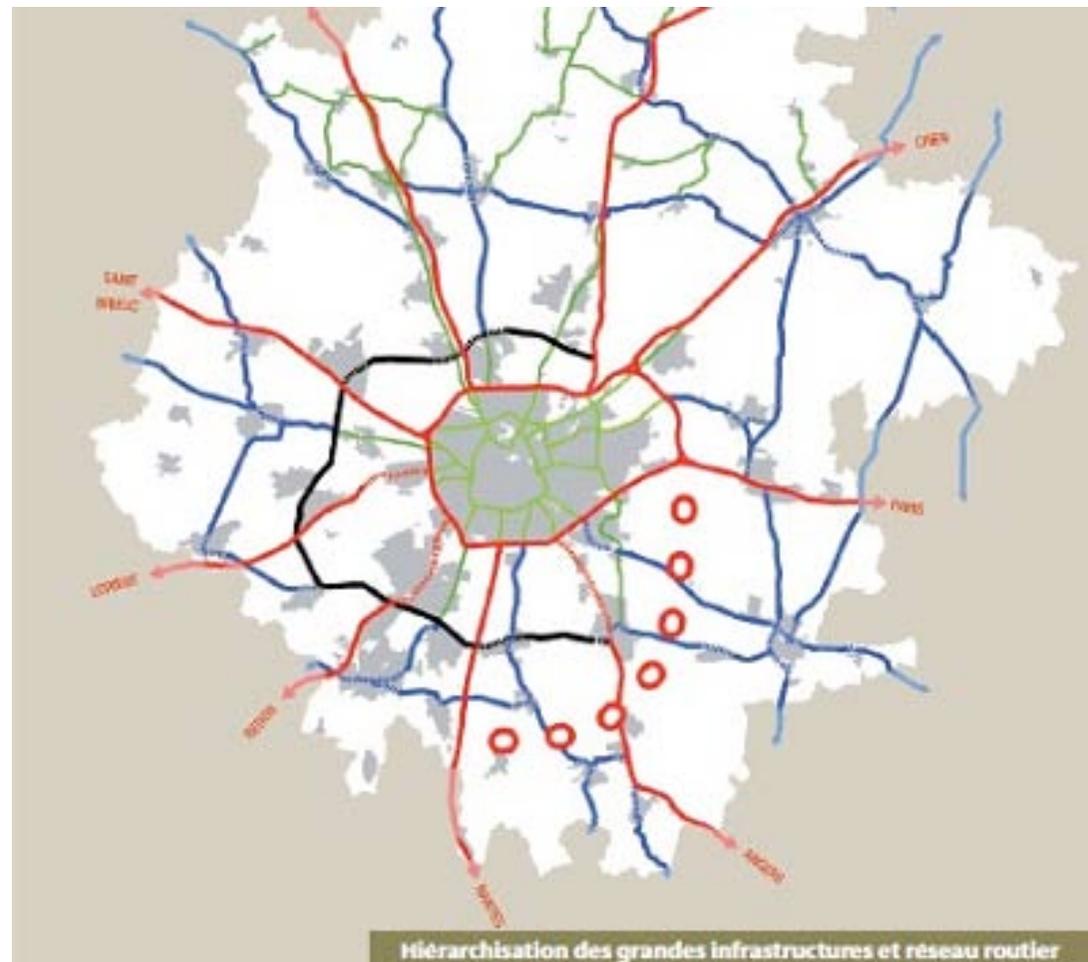
- Transports et déplacements,
- Déchets ménagers,
- Logement,
- Développement économique,
- Grands équipements culturels,
- Enseignement supérieur et recherche,
- Emploi, insertion et formation,
- Aménagement de l'espace,
- Etudes urbaines,
- Développement durable,
- Accueil des gens du voyage,
- Centre de Congrès,
- Crématorium...



1– Le Territoire Rennes Métropole

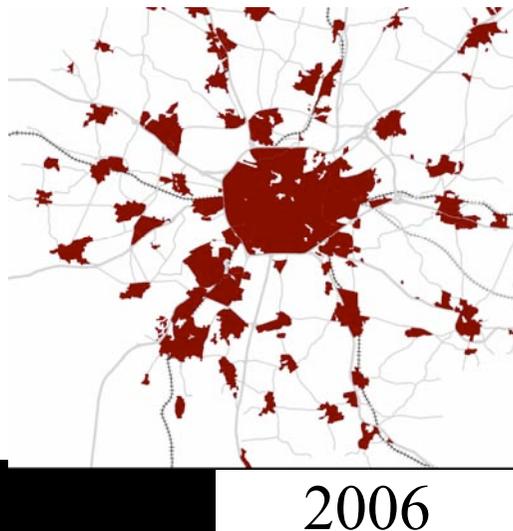
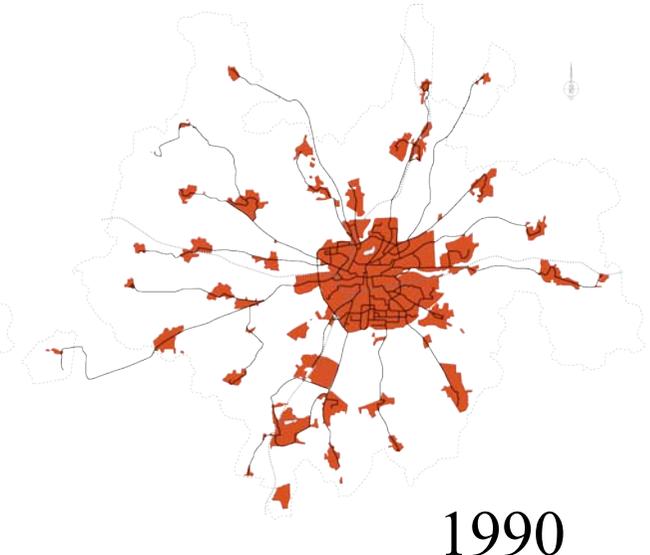
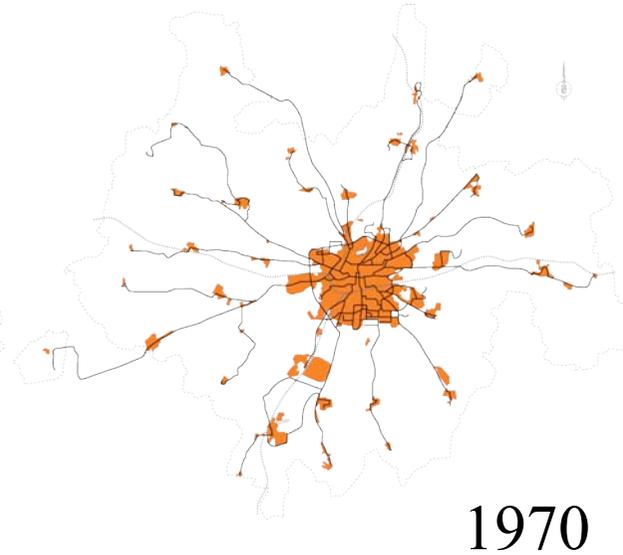
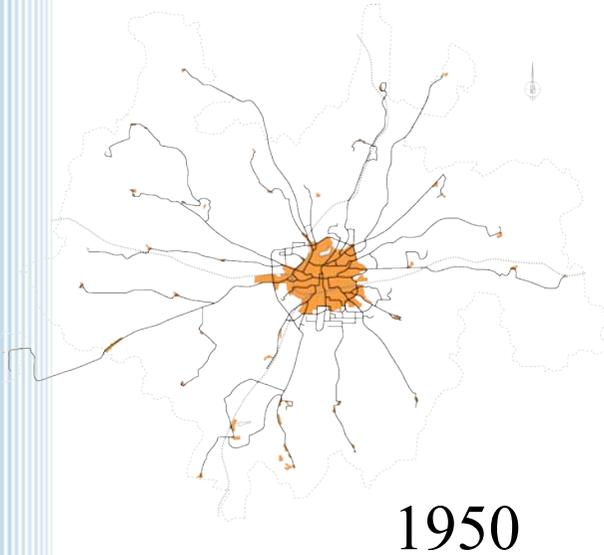
Un réseau d'infrastructures en étoile (fer, routes)

Bouclage des rocades et des RD (2de ceinture)



2 – La ville archipel

L'évolution de la tâche urbaine



Le choix d'un développement multipolaire (ville archipel) :

- pour préserver l'identité des communes (ville des proximités)
- pour préserver le cadre de vie (équilibre ville-campagne)

3 – Mise en place de la directive Européenne

Fin 2007 : Rennes Métropole démarre la construction de ses CBS et PPBE avec



Partenariat :

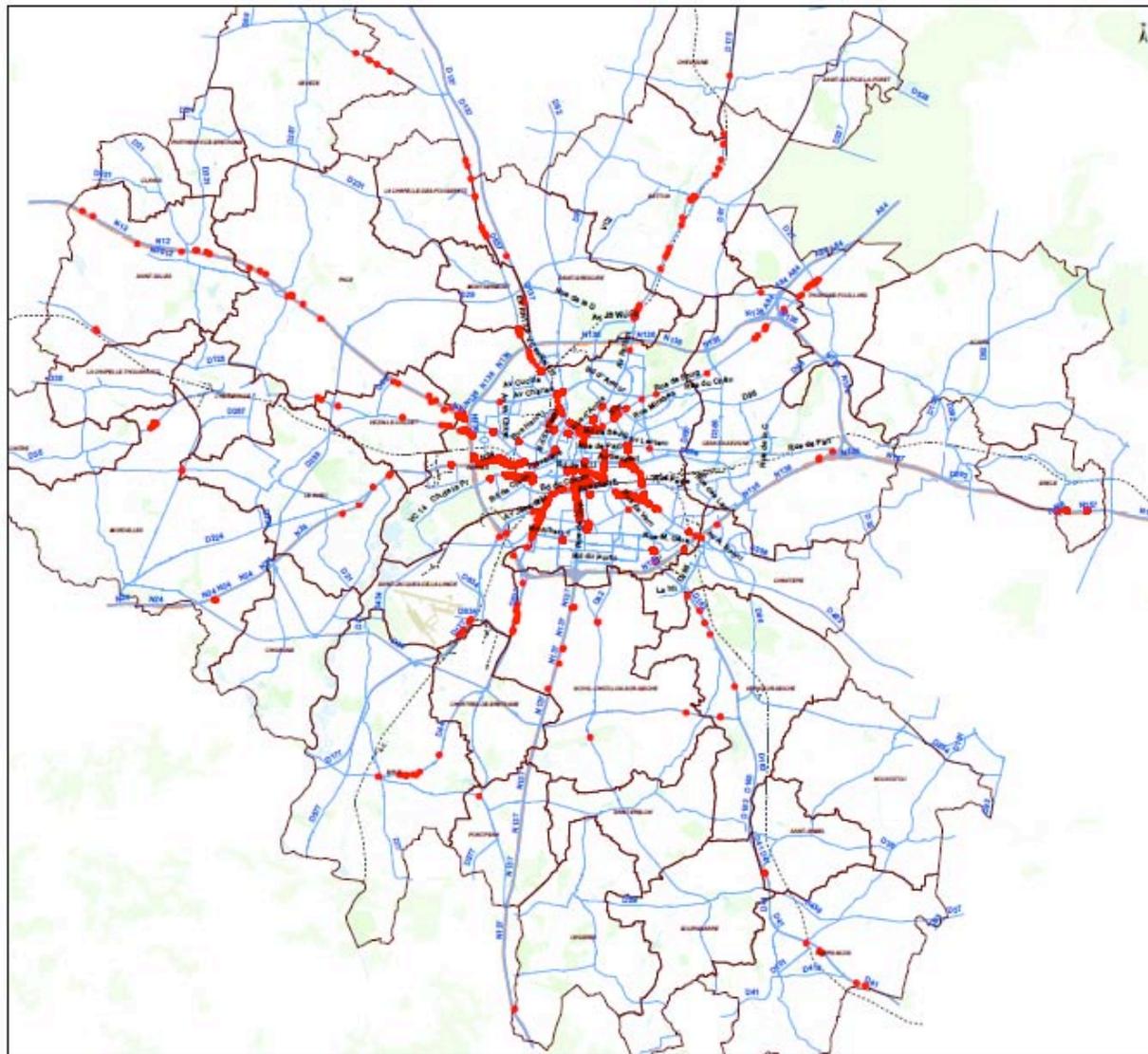
Brüel et Kjaer, Impedance, Acoustique & Conseil

Début 2009 : rendu du projet de PPBE

Début 2010 : attente du rendu du PPBE des infrastructures

3 – Diagnostic général du bruit

Bâti exposé au bruit routier seuil > 68 dB(A) Lden



Une situation
relativement
privilégiée :

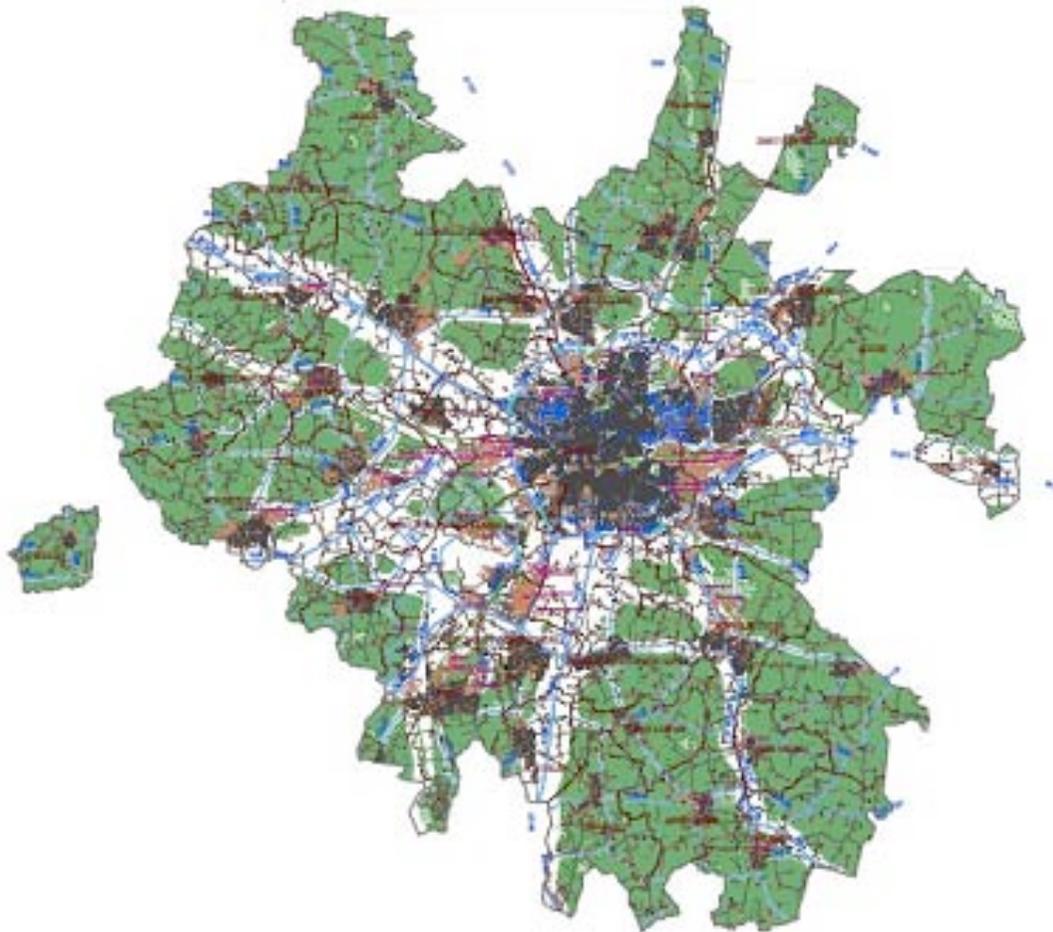
moins de 1% de
la population
exposée à des
seuils > valeurs
limites

L'atout de la
configuration
urbaine
multipolaire /
exposition au
bruit des infras



4 – Zones calmes : l'approche macro

Zones calmes potentielles – Examen du ScoT



Typologie :

Grands ensembles paysagers

Sites naturels

Fonds de vallées

« Champs urbains »
(coupures vertes agro-naturelles)

Grands espaces verts et de loisirs, parcs

5 – Méthode pour la définition des zones calmes

ZONES CALMES POTENTIELLES

Définition basée sur l'analyse du ScoT du Pays de Rennes élargie à quelques zones complémentaires :

- Les grands ensembles paysagés (forêts, bois)
- Les champs urbains (activités agricoles en agglomération)
- Les espaces verts (5 catégories dont squares)
- Les fonds de vallées, espaces d'intérêt écologique
- Les principaux sites de loisirs
- Les sites naturels inscrits et classés
- Cimetières
- Abords d'équipements sensibles
- Zones piétonnes, zones de rencontre, zones 30
- Places en centre ville

5 – Méthode pour la définition des zones calmes

METHODOLOGIE DE DETERMINATION

Nécessité d'une méthode : territoire important, communes nombreuses
(37)

Principe : parmi les zones calmes potentielles, choisir les plus pertinentes et préciser les limites géographiques en examinant quelques critères de choix :

- Fréquentation
- Distance entre deux zones calmes (pas trop proches mais moins de 2 km)
- Qualité visuelle du site
- Niveau sonore actuel
- Enjeu pour la métropole

Outil : Construction d'une grille multicritères, support de décision

6 – Mise en application

Les ZC dans le référentiel bruit de l'agglomération (grille multicritères)

Un dialogue avec les communes pour l'identification et la délimitation des **ZC** (établissements sensibles, squares...) et surtout pour la reconnaissance de ZC en tant qu'objectif qualitatif (plateaux piétonniers, places, nouveaux quartiers...)

Prudence sur un effet « sanctuarisation » des ZC

Trouver une traduction pertinente dans les documents d'urbanisme

Expérimentation avec des communes test

Mise en application de la méthode avec des communes sur des projets urbains (PLU et ZAC notamment)

Vers un label « zones calmes » ?

Afin d'encourager les démarches volontaires



Bruit des infrastructures de transport

Les zones calmes dans la ville archipel

Merci pour votre attention

